



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL RÉUNION du SAMEDI 14 mai 2022

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : Membres indépendants :

Mesdames Sandrine CANCEL - Laetitia CHALEIL - Laurence MARTINEZ - Ghyslaine SALDANA - Chantal DELOGE - Véronique GAYRAUD
Messieurs Jean-Bernard BIAU - Michel CAUSSADE - David DURUSSEL - Frédéric HOSTAINS - Jean LAVAUD - Christian SALERES - Jérôme SEGURA - Christian VIDAL - Didier WALASZEK

Présidents de district :

Messieurs Francis ANJOLRAS - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Raphaël CARRUS - Serge MARTIN - Jean-Pierre MASSE - Pierre MICHEAU - Claude REQUENA.

Assistent : **Messieurs Olivier DAURIOS - Yvan DAVID - Christophe GENIEZ – Richard GIUSEPPIN (représentant Jean-Marc SENTEIN) – Serge FERRIE (représentant Monsieur René LATAPIE) - Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Jérémy RAVENEAU, Marc WATTELLIER (représentant Monsieur Eric WATTELLIER).**

Excusés : **Madame Zohra AYACHI**
Messieurs : Bertrand COLLIN - Azzedine SOUIFI - Abderaouf ZARABI

Ouverture de la Séance à 9h 30

En préambule Monsieur DALLA PRIA remercie Messieurs Eric et Marc WATTELLIER pour l'organisation de cette réunion à Canet en Roussillon.

Le Président informe le Comité du décès tragique lors d'une activité de loisir d'un jeune joueur licencié au club de Cugnaux : les membres du Comité de Direction présentent leurs sincères condoléances à la famille du défunt.

Il précise par ailleurs que Nicolas DANOS, arbitre de la Ligue d'Occitanie, a été désigné pour officier lors de la finale de Ligue des Champions : le Comité adresse toutes ses félicitations à Monsieur DANOS.

DIRECTION GÉNÉRALE



DOSSIERS FINANCIERS

- Assurance Licences

La parole est donnée à Monsieur Christophe GENIEZ qui rappelle que la MAIF a résilié fin janvier le contrat qu'elle avait avec la Ligue.

La Ligue a donc fait réaliser par un cabinet extérieur une étude avec comme objectif de trouver une nouvelle solution d'assurance, la meilleure solution possible tout en sachant qu'elle aura un impact non négligeable sur le coût assurance par licence.

Le Président rappelle par ailleurs que la loi oblige la Ligue à souscrire une assurance de suivi psychologique et psychique. La MDS a proposé à la Ligue un prestataire dont le coût représente 4 centimes d'euro par licencié.

Le Président Arnaud DALLA PRIA estime qu'il serait souhaitable que les instances (Ligue et Districts) absorbent cette augmentation la prochaine saison, et ce pour les raisons suivantes :

- Cela permettrait de travailler la saison prochaine sur la recherche d'une nouvelle solution, qui même si elle ne sera probablement pas mieux disante, laisserait plus de temps pour l'appréhender.
- Les clubs pourraient ainsi finir de se remettre sereinement de la crise sanitaire, avant d'envisager cette augmentation éventuelle sur la saison N+2

Il propose aux Présidents de Districts d'échanger sur le sujet à l'issue de la réunion du 1^{er} mai prochain avec la LFA.

Monsieur GENIEZ précise qu'il enverra les données chiffrées aux Présidents de District dès lundi.

- Article 33

La parole est donnée à Monsieur Michel CAUSSADE qui rappelle le constat fait par la Ligue concernant les modalités de prélèvement, précisant qu'il y a eu un « laisser aller » de certains clubs, avec pour conséquence une augmentation significative des dettes auprès de la Ligue.

L'objectif de cet article 33 est de mettre en place un process en cas de défaut de paiement

Monsieur David BLATTES se réjouit d'une telle mesure qui jusqu'à présent n'existait pas mais souhaiterait que la commission qui sera missionnée sur cette procédure soit actée dans les textes de manière à asseoir sa légitimité.

Une question subsiste et concerne les clubs de Districts : comment sera faite l'application de l'article 33 sur les clubs qui évoluent dans les championnats de District ?

Le Président précise qu'une réflexion devra avoir lieu de manière à trouver le meilleur compromis sur ce sujet.

Monsieur Francis ANJOLRAS souhaiterait que la décision sur ce point soit prise de façon concertée entre les Présidents de Districts et la commission idoine.

Le Président de la Ligue rappelle qu'il est dommage que sur des sujets aussi importants tous les Districts ne participent pas aux groupes de travail, ce qui enrichirait les débats dès le début et permettrait une unité, évitant ainsi d'être obligé de remettre les sujets à la réflexion, une fois qu'ils arrivent en Comité de Direction.

Point Partenariat

La parole est donnée à Monsieur Jérôme SEGURA qui fait un point sur les discussions avec de potentiels futurs partenaires de la Ligue.

Il précise que la prévision globale des partenariats se monterait à 100K€ avec des premiers versements qui interviendraient en juillet 2022.

Ce travail qui commence à porter ses fruits sera poursuivi dans les semaines et mois à venir.

Il ajoute par ailleurs que les entreprises ciblées par la Ligue ont des valeurs proches de celles du football en général et de la Ligue en particulier, précisant que bien que notre instance ait été sollicité par plusieurs entreprises, il a été refusé de donner suite à celles dont les valeurs restaient éloignées de celle de la Ligue.

Enfin, il termine son intervention en précisant que la durée de la majorité des conventions portera sur des durées de quatre ans.

Arnaud DALLA PRIA tient à féliciter le service PMC pour les travaux réalisés et ces résultats très encourageants.

Car podium Montpellier

Le Président informe le Comité que le District de la Haute-Garonne a sollicité la Ligue pour le rachat du car podium actuellement basé à Montpellier et qui n'est plus utilisé depuis plusieurs mois.

Le District ayant une activité accrue et de nombreuses animations durant toute la saison, il souhaiterait pouvoir bénéficier de ce véhicule qui serait d'une grande utilité.

Monsieur Jérôme BOSCARI propose une alternative qui aurait l'avantage de pouvoir bénéficier à l'ensemble des Districts : le véhicule n'étant pas ou très peu utilisé sur le secteur de Montpellier, il émet l'idée de rapatrier le car podium sur Castelmauou afin de le laisser à disposition des Districts qui souhaiteraient l'utiliser, charge à chaque District de trouver un chauffeur ayant le permis requis pour conduire ce type de véhicule.

En effet, les animations et sollicitations des Districts étant nombreuses sur le secteur de Toulouse, cela permettrait de répondre à l'ensemble des besoins.

La réflexion va se poursuivre sur ce sujet afin de trouver une solution satisfaisante pour tous.

Bornes électriques

La parole est donnée à Monsieur Olivier DAURIOS qui expose le projet de pose de bornes électriques au niveau des instances.

Il rappelle la date butoir de dépôt de dossier sur l'outil informatique (30 juin) et rappelle également le cahier des charges lié à ce projet.

L'idée est de sonder les instances départementales qui présentent un profil répondant aux exigences voulues par la FFF.

A ce titre, Monsieur Jean-Pierre MASSE et Monsieur Pierre BOURDET informent le Comité de leur intérêt pour le projet.

Par ailleurs, Monsieur Olivier DAURIOS rappelle que les clubs sont aussi concernés par cette mesure, il revient à la Ligue et aux Districts d'identifier les clubs qui là aussi vont pouvoir répondre au cahier des charges fédéral.



Subvention Congrès National AEF

Le Président informe que l'AEF a sollicité la Ligue dans le but d'obtenir une convention pour l'organisation de leur congrès national.

A ce titre, il propose d'aider le projet à hauteur de 3000 €.

Le Comité de Direction valide cette proposition à l'unanimité.



GESTION DU PERSONNEL

- **Situation d'une salariée de la Ligue**

Le Président informe le Comité de Direction que la Ligue a procédé au licenciement d'une salariée. Un courrier lui a été envoyé dans ce sens la semaine dernière.

Au regard de la situation actuelle, Monsieur DALLA PRIA ne souhaite pas s'étendre sur ce sujet. Cependant, il tiendra informé le Comité des évolutions du dossier.

Devant la gravité de faits, Monsieur Pierre MICHEAU regrette que le Président de la Ligue n'ait pas tenu informé les Présidents de Districts, ceux-ci ayant appris par leurs salariés cette situation.

Monsieur DALLA PRIA rappelle que les procédures de licenciements sont régies par un cadre juridique précis et qu'à ce titre, il ne souhaitait pas, par respect pour la salariée concernée mais également par respect des procédures, communiquer sur le sujet tant que cela ne lui était pas possible.

Il précise d'autre part, qu'il n'est pas responsable de la communication des personnes extérieures à la Ligue ni des propos qui peuvent être tenus par des sources extérieures.



NOMINATION MEMBRES DE LA COMMISSION REGIONALE D'AMENAGEMENT DES SANCTIONS

La parole est donnée à Monsieur Jean LAVAUD qui rappelle les missions de cette nouvelle commission dont l'objectif est d'étudier les cas ayant reçu des peines lourdes.

Il propose la nomination pour cette commission des membres suivants : Pierre BOURDET, Ghislain PROME, Sébastien ROYUELA, Didier WALASZEK.

Le Comité de Direction valide à l'unanimité la liste proposée par Monsieur LAVAUD.

 Point sur les groupes de travail (féminine, entreprise, ...)

La parole est donnée à monsieur Yvan DAVID qui informe le Comité que plusieurs Conseillers Techniques sont associés aux groupes de travail du Futsal, Beach Soccer et Foot Loisirs.

Il fait un compte rendu du travail réalisé dans ces groupes et des propositions qui ont été faites. Il précise également qu'une journée promotionnelle Foot Entreprise aura lieu le 04 Juin 2022 au CRF Georges Favre de Castelmaurou.

Madame Laetitia CHALEIL fait un point sur le groupe de travail du football féminin.

Le championnat Féminin Territoire proposé est une compétition départementale issue d'une réflexion générale entre la Ligue et l'ensemble des districts. Il permettra la création d'un championnat composé de poules pouvant être interdépartementale.

Le championnat féminin Territoire serait un championnat ouvert :

- soit à l'engagement volontaire de chaque club et validation du district d'appartenance, avant la date butoir du 15 janvier fixée par l'ensemble des districts.
- soit à l'appréciation des districts étant en mesure de proposer un championnat territoire en matchs aller/retour composé à minima de 10 équipes dès le début de saison.

Le club engagé devra répondre aux critères communs prévus :

- Avoir participé aux compétitions organisées par le district /interdistrict de Septembre à Décembre et ne pas avoir été forfait.
- Satisfaire à une des deux obligations « Equipes de jeunes » (football d'animation, équipe U12F à U19 F libre en nombres).

Des critères supplémentaires peuvent être mis en place dans chaque district.

La Commission d'organisation déterminera, en fonction du nombre d'équipe engagée, le nombre de poule et la répartition des équipes au sein de celles-ci. Dans la mesure du possible, les poules se feraient de manière géographique.

Le championnat Féminin Territoire se déroulerait en deux phases, avec soit une première phase en matchs aller /retour de Février à mai, soit pour les championnats territoires déjà constitués une phase de matchs aller-retour de Septembre à mai. La deuxième phase, commune, de Play off de mai à juin.

Au regard des réflexions proposées, Monsieur Francis ANJOLRAS envisage plutôt de bâtir une base solide au sein des Districts avant de réfléchir aux montées en Ligue.

Monsieur Jérôme BOSCARI souhaite que les Conseillers Techniques soient associés à la réflexion pour mener un travail collégial et pertinent sur l'ensemble du territoire.

 Demande de dérogation MHSC

Madame CHALEIL expose la demande faite par le club montpellierain qui sollicite la Ligue pour que l'équipe qu'ils vont créer accède directement en régional 1.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA rappelle que la Ligue avait conseillé au club de conserver son équipe R1 la saison dernière en leur expliquant les projets d'évolutions des compétitions (création de la D3 en 2022/2023).

Le club ayant décidé de supprimer cette équipe, Monsieur Jérôme BOSCARI précise qu'il est difficile aujourd'hui d'accéder à leur requête, ce qui ouvrirait une brèche dangereuse pour le futur, ajoutant que l'accession se gagne sur le terrain.

VOTE DU COMITE : POUR ou CONTRE accéder à la requête du MHSC :

- POUR : 1
- CONTRE : 23
- ABSTENTION : 0

La requête du club est rejetée à la majorité par le Comité de Direction.

Demande de Canet RFU

Le club de CANET RFC sollicite la Ligue de Football d'Occitanie concernant une demande de requête concernant la relégation de leur équipe U19F en Ligue. Le club de CANET souhaiterait que cette équipe soit reversée la saison 22-23 en catégorie Séniors R1F

VOTE DU COMITE :

- POUR : 0
- CONTRE : 23
- ABSTENTION : 1

La requête du club est rejetée à la majorité par le Comité de Direction.

Demande de Thongue Libron

Le club de l'AS ROUJAN CAUX se trouve en entente avec le club du FC THONGUE LIBRON et termine à la première place de leur championnat départemental féminin. Par conséquent il sollicite la Ligue pour demander l'autorisation de pouvoir figurer en championnat régional féminin pour la saison 2022-2023.

Monsieur RAVENEAU Jérémy précise que les clubs en entente n'ont pas la possibilité d'accéder en catégorie supérieure.

Monsieur Claude REQUENA regrette que la même demande concernant les U15 et U17 territoires n'aie pas été retenue lors d'un précédent Comité de Direction, afin d'éviter les différences et de laisser aux clubs un délai supplémentaire pour se structurer.

Monsieur David BLATTES insiste sur la qualité du club et précise que celui-ci arrêtera son entente au 30 juin 2022 pour ne former qu'un seul club.

VOTE DU COMITE :

- POUR : 23
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 0

Dans le cadre du développement du football féminin, la requête du club est validée à la majorité par le Comité de Direction.

 Pyramide des compétitions jeunes et seniors pyramide 2022/2023

(Annexe 1 : pyramide des jeunes saison 2022-2023)

(Annexe 2 : championnats seniors pyramide 2022-2023)

Monsieur RAVENEAU présente les pyramides jeunes et seniors 2022-2023 qui seront proposées à l'approbation des clubs lors de l'Assemblée Générale de la LFO du 25.06.2022

Le Comité de Direction a adopté à l'unanimité la proposition formulée par le service juridique de la LFO.

 Point sur la Coupe d'Occitanie

Pour 2022-2023, la Coupe d'Occitanie se fera sur le même format que les saisons précédentes.

La Commission Régionale de Gestion des Compétitions propose la création d'une coupe d'Occitanie U20 (réservée aux U20 Ligue).

Un complément sera apporté aux règlements de la Coupe d'Occitanie concernant les U20.

Les 5 premiers tours seront gérés par les districts.

Les finales se feront sur le week-end des 10 et 11/06/2023.

 Calendrier général des compétitions Seniors

Tous les présidents de districts ont reçu le planning général seniors pour la saison 2022-2023 (annexe 3)

 Article 59 – Horaire des rencontres

La parole est donnée à Monsieur Michel CAUSSADE qui souhaite que l'article 59 soit modifié afin d'y intégrer les horaires de rencontres suivants : 15h 00 – 18h 00 – 20h 00

L'objectif d'inclure dans les règlements cette modification donnera une latitude plus grande aux clubs afin d'organiser les rencontres.

VOTE DU COMITE :

- POUR : 24
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Comité de Direction adopté à l'unanimité la proposition formulée par Monsieur CAUSSADE.

 Validation de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 25 juin

Le Président Arnaud DALLA PRIA informe le Comité des modalités d'organisation de l'assemblée générale qui se fera en mode dématérialisée en ce qui concerne les votes.

Toutefois, les clubs qui le souhaitent pourront assister à l'assemblée générale sur grand écran et participer à la journée conviviale qui se tiendra à l'issue de l'assemblée au Centre Régional du Football Geroges Favre de Castelmaurou.

Monsieur Christophe GENIEZ rappelle que l'assemblée étant en mode dématérialisée, les clubs présents sur site devront voter à l'aide de leur mobile et se conformer à la réglementation en vigueur au regard du mode de vote retenu.

Le Comité de Direction acte les modalités d'organisation de l'assemblée générale.

 Demande d'honorariat de Mario PERES

La parole est donnée à Monsieur Raphaël CARRUS qui informe le comité que la demande de Monsieur PERES doit en premier lieu passer par la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Dans un second temps, la commission, après avoir validé la demande, fera remonter la requête auprès du comité de direction.

A la vue de ces explications, Monsieur DALLA PRIA précise que la demande va donc être transmise à la CRA pour suite à donner.

- **Situation du Trésorier Général Adjoint de la Ligue.**

Intervention de Monsieur Raphael CARRUS (annexe 4)

L'allocution de Monsieur CARRUS a été faite avec l'approbation de 11 Présidents de District sur 12.

A l'issue de l'intervention de Monsieur Raphaël Carrus, Monsieur David Blattes approuve pleinement ces propos.

Monsieur David Durussel s'exprime également, pour affirmer son adhésion au discours de Monsieur Raphaël Carrus. Il ajoute qu'indépendamment de ses qualités humaines, la problématique à laquelle il risque d'être confronté dans le futur est de porter des décisions liées à la lutte contre les incivilités.

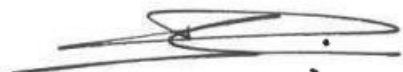
Monsieur Arnaud Dalla Pria regrette les réactions sur des sujets à partir d'un article sur les réseaux sociaux, sans même en connaître les fondements.

Il rappelle également que les règles d'éthique réclamées doivent s'appliquer à tous. Compte tenu des fuites à l'issue de la réunion des Présidents de Districts du 21 avril, il attend de ces derniers la même rigueur.

Il conclut le sujet en rappelant que le Trésorier Général Adjoint a été sanctionné par une Commission indépendante, et qu'il purgera sa suspension comme tout licencié.

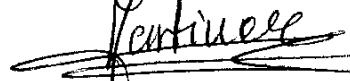
L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 13h 25.

Le Président de la LFO,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Arnaud DALLA PRIA

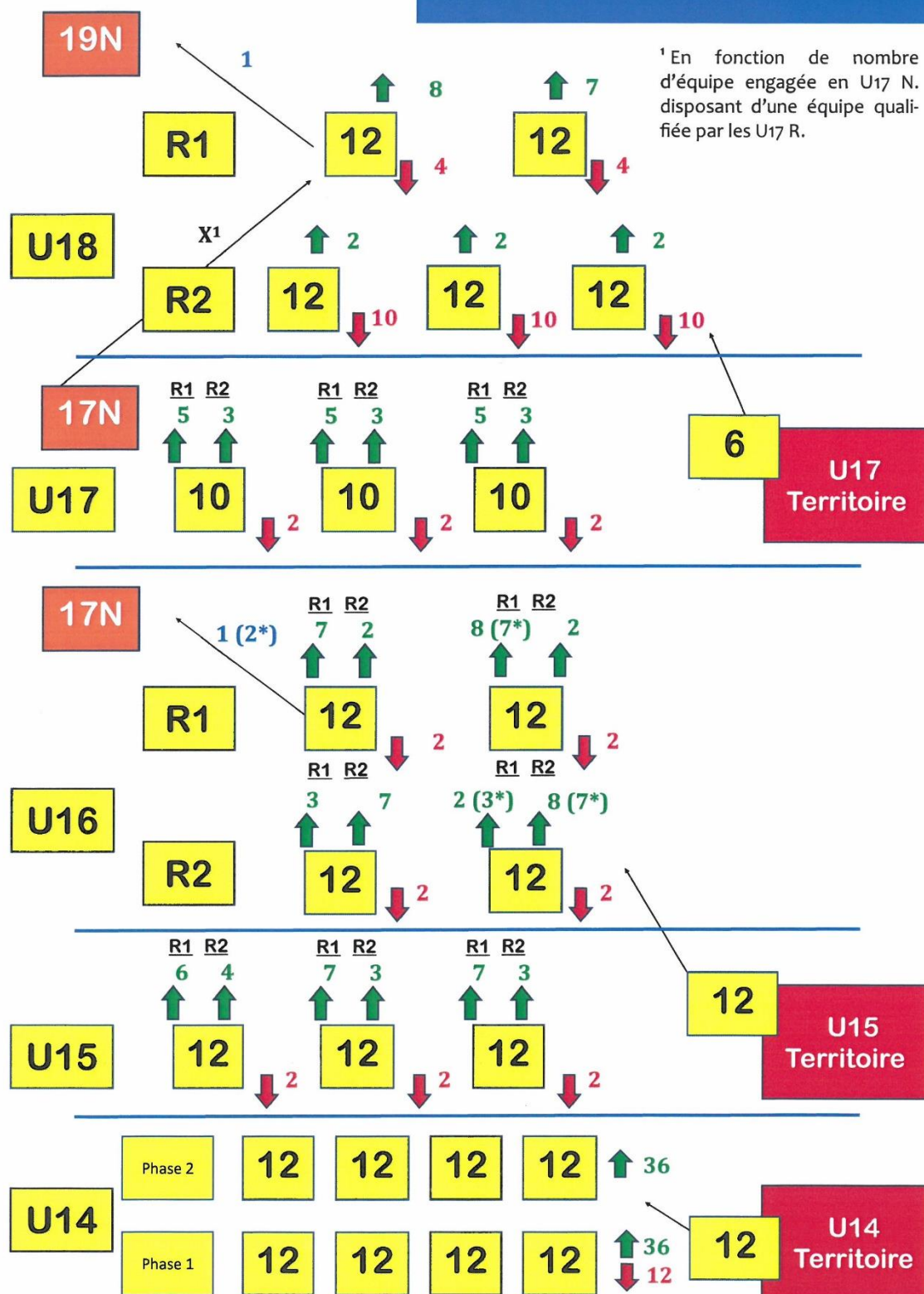
La Secrétaire Générale,

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping initial 'L' followed by several connected strokes.

Laurence MARTINEZ

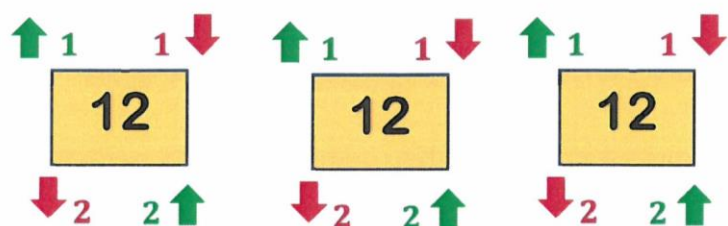
ANNEXE 1

Pyramide Saison 2022 / 2023

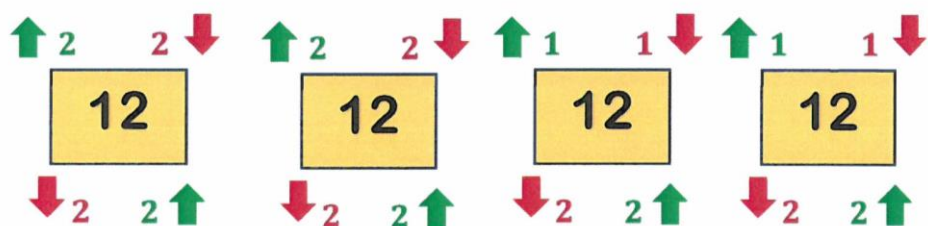


Championnats Séniors - Pyramide 2022 / 2023

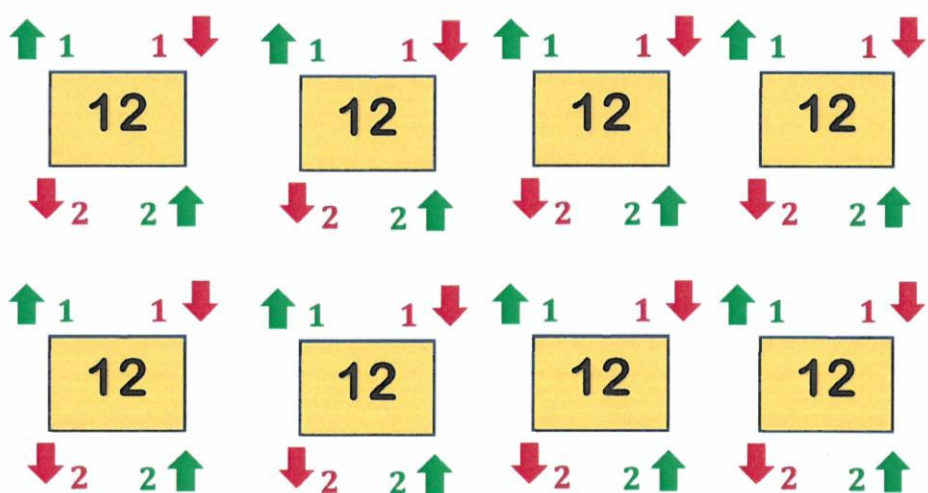
REGIONAL 1



REGIONAL 2



REGIONAL 3



ANNEXE 3



2022/2023

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Calendrier Général des Compétitions Régionales SENIORS

(La CRGCS a la faculté de fixer les rencontres en semaine, y compris pour les matchs remis ou à rejouer.)

Dates		Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. 1 (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie	Régional 1 3x12	Régional 2 4x12	Régional 3 8x12
ven 29 juil 22											
a o û - 2 2	sam 30 dim 31		J1								
	mer 3										
	sam 6 dim 7	J1	J2								
	mer 10										
	sam 13 dim 14	J2	J3	J1							
	mer 17										
	sam 20 dim 21	J3	J4	J2	J1		T1				
	mer 24										
	sam 27 dim 28	J4	J5	J3	J2	J1	T2				
	mar 30	J5									
	mer 31		J6								
s e p t - 2 2	sam 3 dim 4	J6	J7	J4	J3	J2		Tour District			
	mer 7										
	sam 10 dim 11	J7	J8	J5	J4	CF	T3	Tour District			
	mer 14										
	sam 17 dim 18	J8	J9	J6	J5	J3			J1	J1	J1
	mer 21										
	sam 24 dim 25			J7	CF	CF/MR	T4	Tour District			
	mer 28										
o c t - 2 2	sam 1 dim 2	J9	J10	J8	J6	J4			J2	J2	J2
	mer 5										
	sam 8 dim 9	J10	J11	CF	CF/MR	CF/MR	T5	Tour District	MR	MR	MR
	mer 12			J9							
	sam 15 dim 16	J11	J12		J7	J5	T6		J3	J3	J3
	mer 19										
	sam 22 dim 23	J12	J13	J10	J8	J6			J4	J4	J4
	mer 26										
	sam 29 dim 30	J13		CF/MR	CF/MR	CF/MR	Tour 7	Tour District	MR	MR	MR
n o v - 2 2	mar 1 Touss.			MR	MR	MR			MR	MR	MR
	mer 2										
	sam 5 dim 6	J14	J14	J11	J9	J7			J5	J5	J5
	mer 9										
	ven 11 Armist.			J12							
	sam 12 dim 13	J15	J15		J10	J8			J6	J6	J6
	mer 16										
	sam 19 dim 20			CF/MR	CF/MR	CF/MR	Tour 8	1/32	MR	MR	MR
	lun 21	Coupe du Monde du 21/11 au 18/12									
	mer 23										
	sam 26 dim 27			J13	J11	J9			J7	J7	J7
	mer 30										
d é c - 2 2	sam 3 dim 4	1/4 du 09 au 10/12 1/2 du 13 au 14/12 FINALE le 18/12		J14	J12	J10			J8	J8	J8
	mer 7										
	sam 10 dim 11			J15	J13	J11			J9	J9	J9
	mer 14										
	sam 17 dim 18			J16	J14	MR		MR	MR	MR	MR
	mer 21										
	sam 24 dim 25										
	mar 27		J16								
	mer 28	J16									
	sam 31										

Dates			Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. 1 (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie	Régional 1 3x12	Régional 2 4x12	Régional 3 8x12
j a n v - 2 3		dim 1	J17	J17								
		mer 4										
	sam 7	dim 8			CF/MR	CF/MR	CF/MR	1/32	MR	MR	MR	MR
		mar 10		J18								
		mer 11	J18									
	sam 14	dim 15	J19	J19	J17	J15	J12			J10	J10	J10
		mer 18										
	sam 21	dim 22			J18	J16	J13	1/16		J11	J11	J11
		mer 25										
	sam 28	dim 29	J20	J20	MR	MR	MR		1/16	MR	MR	MR
f é v r - 2 3		mer 1		J21								
	sam 4	dim 5	J22	J22	J19	J17	J14			J12	J12	J12
		mer 8						1/8				
	sam 11	dim 12	J23	J23	J20	J18	J15			J13	J13	J13
		mer 15										
	sam 18	dim 19	J24	J24	J21	MR	MR		1/8	MR	MR	MR
		mer 22										
	sam 25	dim 26	J25	J25	J22	J19	J16		MR	MR	MR	MR
m a r - 2 3		mer 1						1/4				
	sam 4	dim 5	J26	J26	J23	J20	J17			J14	J14	J14
		mer 8										
	sam 11	dim 12	J27	J27	J24	MR	MR			J15	J15	J15
		mer 15										
	sam 18	dim 19	J28	J28	J25	J21	J18		1/4	MR	MR	MR
		mer 22										
	sam 25	dim 26			J26	J22	J19			J16	J16	J16
		mer 29										
a v r - 2 3	sam 1	dim 2	J29	J29	J27	J23	J20			J17	J17	J17
		mer 5						1/2				
	sam 8	dim 9	J30	J30	J28	MR	MR		MR	MR	MR	MR
		lun 10 Pâques										
		mer 12										
	sam 15	dim 16	J31	J31	J29	J24	J21			J18	J18	J18
		mer 19										
	sam 22	dim 23	J32	J32	J30	J25	J22			J19	J19	J19
		mer 26										
	sam 29	dim 30	J33	J33	J31	J26	MR	Finale	MR	MR	MR	MR
m a i - 2 3		lun 1 F.Travail										
		mer 3										
	sam 6	dim 7	J34	J34	MR	J27	J23		1/2	MR	MR	MR
		lun 8 Vict.45										
		mer 10										
	sam 13	dim 14	J35	J35	J32	J28	J24			J20	J20	J20
		mer 17										
	jeu 18 Ascens.								MR	MR	MR	MR
	sam 20	dim 21	J36	J36	J33	MR	MR		MR	MR	MR	MR
		mer 24										
	sam 27	dim 28	J37	J37	J34	J29	J25			J21	J21	J21
		lun 29 Pentec.										
		mer 31										

Dates			Ligue 1 (*)	Ligue 2 (*)	Nat. 1 (*)	Nat. 2 (*)	Nat. 3 (*)	Cpe France	Coupe Occitanie	Régional 1 3x12	Régional 2 4x12	Régional 3 8x12
Juin - 23	sam 3	dim 4	J38	J38		J30	J26			J22	J22	J22
	mer 7											
	sam 10	dim 11							FINALES			
	mer 14											
	sam 17	dim 18										
	mer 21											
	sam 24	dim 25										
	mer 28											

MR : match de rattrapage

Coupe de France
Coupe Occitanie

matchs programmés le samedi 20h et/ou dimanche 14h30

Régional 1
Régional 2
Régional 3

matchs programmés le samedi 20h ou dimanche 15h

Coupe des Régions UEFA :

CALENDRIER SCOLAIRE 2022 / 2023 :

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : jeudi 1er septembre 2022
Vacances de la Toussaint :	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 - Jour de reprise : lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël :	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 - Jour de reprise : mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver :	Fin des cours : samedi 18 février 2023 - Jour de reprise : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps :	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 - Jour de reprise : mardi 9 mai 2023
Pont de l'Ascension :	Fin des cours : jeudi 18 mai 2023 - Jour de reprise : lundi 22 mai 2023
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023

Intervention au Comité Directeur de la LFO du 14 mai 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Elus du Comité Directeur,
Mes chers collègues Présidents de District,
Merci Président de me donner la parole pour me permettre d'évoquer la situation d'un élu au sein du Comité Directeur de notre Ligue, puisque à la demande de nos trois collègues Présidents de District siégeant au Bureau, vous avez accepté d'inscrire ce point à l'ordre du jour de ce Comité Directeur.

Avant d'aborder ce point-là, même si je condamne les faits qui vont suivre, je tiens également à dire, que je condamne entièrement et totalement les écrits du pseudo "Eric CANTONA", écrits qui vous attaquent directement et personnellement, ces écrits anonymes qui ont été adressés à la totalité de nos clubs.

Pour ce qui me concerne, sachez que jamais je n'accepterai de m'associer ou de participer à un quelconque lynchage, que ce soit médiatique ou sur les réseaux sociaux, pour déstabiliser ou attaquer une personne ou une institution.

Je pense qu'il faut avoir le courage de ses actes.

Cette personne n'ayant pas dévoilé son identité de peur de se voir lui poursuivi, par la justice civile et non plus sportive pour ce qui le concerne.

Quel courage !!! Cela aussi est bien sûr très condamnable.

Si vous le permettez un bref rappel.

Par suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline, de notre Ligue en date du 31 Mars 2022, lui infligeant une suspension de 8 mois dont 2 avec sursis, en tant que dirigeant du club, en retenant comme motif "Comportement blessant" pour l'article 5 et "Comportement intimidant / menaçant" pour l'article 8.

Suite cela, l'ensemble des Présidents de District, à l'exception d'un d'entre nous, nous nous sommes réunis en visio, le 21 avril 2022, d'ailleurs Président, par respect et courtoisie je vous en avais informé, nous nous sommes réunis pour évoquer la situation de cet élu au Comité Directeur de la Ligue et échanger sur cette situation.

Après que chacun de nous ayons pu manifester toute l'estime que nous avons à l'égard de cet élu, il n'en demeure pas moins qu'au même moment ou notre Ligue met en place une action de sensibilisation auprès de tous nos clubs et sur les participants à une rencontre qu'ils soit (joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, parents, public), pour lutter contre les incivilités et la violence sur nos stades, c'est à ce moment-là, qu'une grave faute de comportement a été commise, faute qui à mon sens porte le discrédit et entache la crédibilité de notre Ligue et de l'ensemble de ses élus, puisqu'il s'agit bien sûr d'un élu dont je vous parle.

Et c'est à l'unanimité, que nous condamnons le comportement qu'il a eu, comportement contraire aux principes fondamentaux contenus dans la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football, éditée dans le respect de l'article L 131-15-1 du Code du Sport, et en conformité avec les principes définis par la Charte d'Ethique et de Déontologie du Sport Français du (CNOSF) Comité National Olympique et Sportif Français. Cela fait partie des actes et des agissements intolérables que nous condamnons avec la plus grande fermeté, qu'ils s'agissent d'actes de menaces de violences verbales ou physiques, de discriminations, d'intimidations notamment à l'égard de nos officiels et en particulier du corps arbitral.

Et comme l'écrivent les deux Présidents de la FFF et de la LFA, dans leur lettre commune du 10 mai 2022, adressée à nous tous, mais aussi à tous nos clubs :

"Sans arbitre, il n'y a pas de jeu. Agresser un arbitre, c'est tuer le football !"

Comme vous le savez, les dérives verbales entraînent souvent des dérives d'agressions physiques.

A quelque niveau que l'on soit et à plus forte raison en tant que dirigeant élu de l'instance que nous représentons, nous avons un devoir **d'exemplarité** dans notre fonction.

Par le football on se réalise dans le cadre d'un idéal sportif dont on est responsable, il appartient à chacun d'entre nous de l'exprimer par son comportement, au bénéfice de l'image que l'on donne du football et de l'image du sport en général.

La valeur de l'exemple est considérable dans le positif comme dans le négatif, **cette responsabilité de l'exemplarité nous incombe à tous.**

Moi-même, j'ai toujours été et je continuerai d'être le défenseur des arbitres et de cette fonction, lorsque cela sera défendable.

J'avoue à ce jour, que je suis assez surpris de ne pas avoir entendu l'expression du représentant des arbitres élu au Comité Directeur et je m'en suis ouvert au téléphone auprès de lui.

Mais surpris aussi du silence de la CRA, ainsi que de l'UNAF Régionale, alors que le Comité Directeur National de l'UNAF faisait paraître, en date du 07 avril 2022, un communiqué avec comme titre :

"UNE DE PLUS, UNE DE TROP" condamnant fermement les actes d'incivilité et les agressions faites à l'égard des officiels, indiquant que : **"L'heure n'est plus à la banalisation mais à l'action"**.

D'autre part, en conclusion de mon intervention, il me semble qu'en début de saison, tout Membre ayant une responsabilité au sein de notre Ligue, a dû signer un document, tout du moins pour ce qui me concerne on me l'a réclamé et je l'ai signé, dans la fin de ce document il est écrit :

"Je suis par ailleurs informé(e) du fait que tout manquement aux présents engagements ou aux règles de la LFO dans le cadre de l'exercice de mes fonctions, sera susceptible d'entraîner ma révocation et/ou d'engager ma responsabilité disciplinaire."

Je n'ose pas croire que cela s'adressait uniquement aux Membres des Commissions de notre Ligue et pas à l'ensemble des Membres élus ou non élus.

En dehors de la sanction disciplinaire qui a été infligée à cet élu, la faute qu'il a commise pose un vrai problème d'éthique, de morale mais aussi d'honneur et du fait qu'il n'a pas respecté les règles morales et les devoirs qui lui incombent, les Présidents de District, présents lors de cette réunion, se voient dans l'obligation de lui demander, comme l'on fait nos trois collègues lors de votre dernier Bureau, d'en tirer toutes les conséquences et de présenter sa démission du Comité de Direction de la LFO.

Je vous remercie de votre écoute.

La présente intervention a été validée par l'ensemble des Présidents de District présents lors de la réunion en visio du 21 avril 2022.